

Offre 2023

Plan de formation CACES® R482 A

Ce programme de **formation CACES® R482 A** formera le personnel du BTP souhaitant devenir conducteur d'engins de chantier, et plus précisément d'*engins compacts de masse inférieur à 6 tonnes*. Cette catégorie d'engins comprend des véhicules divers : **mini pelle, pelle hydraulique, chargeur, moto basculeur, compacteur, machine à peindre les lignes sur chaussées**.

Cette **formation**, d'une durée de 3 à 5 jours, vous donnera les bases pour entretenir et conduire ces machines dans des conditions optimales de sécurité, en entreprise ou sur la voie publique. A l'issue de ce stage, le stagiaire recevra son **certificat d'aptitude à la conduite en sécurité** pour la recommandation **R482 de catégorie A**.

Objectifs pédagogiques de la formation CACES® R482 A :

- Utiliser et entretenir les machines dans des conditions optimales
- Assimiler les devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier
- Obtenir le CACES® R482 catégorie A
- Conduire les engins < à 6 tonnes : mini pelle, mini chargeur, moto basculeur, compacteur ou machine à peindre les lignes sur chaussées

Public et prérequis :

- Tout public
- Être âgé de 18 ans minimum
- Avoir une bonne compréhension de la langue française (Les traducteurs ne seront pas admis)

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques
- Exercices pratiques
- Test théorique et pratique

Moyens pédagogiques :

- Plateau technique équipé de matériels professionnel
- Ressources pédagogiques et échange avec des professionnels de terrain.

Modalités pédagogiques :

- Présentiel

Action de formation accessible aux publics en situation de handicap.

Programme

Apports théoriques de la formation CACES® R482 A

- Apprentissage réglementaire : Appréhender les bases du code de la route pour les engins de chantier
 - Comprendre la signalisation propre aux *engins compacts de masse inférieur à 6 tonnes*
 - Appréhender les règles concernant les manœuvres particulières
 - Visualiser les règles de circulation et prendre connaissance des équipements réglementaires
- Se sensibiliser aux responsabilités d'un conducteur d'engins de chantier
 - Base de droit social
 - Focus sur les responsabilités civiles et pénale

Développer ses connaissances concernant la technologie des machines de catégorie A (ancienne catégorie 1)

- Reconnaître les organes d'un engin type mini pelle : mécaniques, hydrauliques, électriques
- Assurer la mise en route : Contrôles et vérifications
- Respecter les consignes de précaution lors de l'arrêt (arrêt normal ou pour intervention d'entretien)

Appréhender les risques liés au fonctionnement de l'engin

- Reconnaître et être en mesure de prévenir les risques chimiques
- Reconnaître et être en mesure de prévenir les risques physiques
- Reconnaître et être en mesure de prévenir les risques électriques
- Reconnaître et être en mesure de prévenir la sécurité incendie
- Sensibilisation aux risques liés aux opérations de levage

Maîtriser les règles de conduite propres aux engins

- Règles générales de sécurité (communes à toutes les catégories d'engins de type mini pelle) :
 - Pour le conducteur lui-même et pour les tiers
 - La gestuelle de commandement de manœuvre
- Contrôle des connaissances théoriques

Manipulation et utilisation des engins de chantier de la catégorie A : partie pratique

- Focus sur la prévention des risques
 - Appréhender les risques liés à la conduite d'un engin type mini pelle et de ses accessoires
 - Gérer l'entretien de la mini pelle
- Conduite de l'engin type mini pelle et utilisation de ses équipements
 - En creusage
 - En remblais
 - En nivelage
 - En chargement
 - En compactage
 - En transport
 - En manutention
- Règles de sécurité : Appliquer et faire appliquer la réglementation et la sécurité dans l'utilisation des engins
- Contrôle des connaissances pratique

Évaluation de l'atteinte des objectifs lors de la formation

- Formation pratique avec mise en situation réelle de conduite du ou des engins de chantier concernés
- Contrôle des connaissances théoriques par questionnaire à choix multiples, suivant le référentiel CNAMTS R 482, réalisé par un testeur habilité
- Contrôle des connaissances pratiques par mise en situations, suivant le référentiel CNAMTS R 482, réalisé par un testeur habilité

Formalisation du résultat de la formation CACES® R482 A

- Remise d'une attestation de formation à chacun des participants à l'issue de la formation
 - Envoi d'un titre CACES® R482 (validité de 10 ans) et d'une attestation de réussite pour chacun des stagiaires reçus aux épreuves
- 